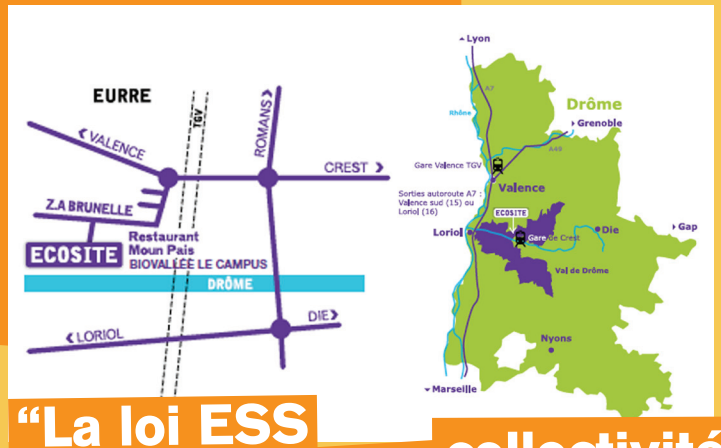

Ecosite du Val de Drôme Biovallée Le Campus
Place Michel Paulus
26400 Eurre

“La loi ESS et les collectivités locales”

Vendredi 7 novembre
De 10h à 16h30 - Eurre (26)

Le lieu

Equipement éco-construit et exemplaire, au coeur du territoire-école Biovallée, Biovallée-Le Campus a pour ambition d’être un lieu de formation, d’immersion et de recherche, expert et citoyen, autour du développement durable et de la gouvernance territoriale.

Pour en savoir plus : **www.biovallee-lecampus.fr**

Pour s’y rendre

- **En train :** Accueil et transfert en navette depuis la gare de Crest (5 minutes). (Possibilité depuis la gare de Valence TGV (35 minutes)).
- **Par la route :** Accès par l’A7, la N7 et l’A49 de Lyon, Marseille et Grenoble. Co-voiturage sur **www.ecovoiturage0726.fr**

Pour s’inscrire

Attention, le nombre de places est limité, inscrivez-vous dès maintenant :

- par mail à **animation@rtes.fr**
- par téléphone au 03 20 97 17 97
- inscriptions en ligne sur **www.rtes.fr**

rtes
Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

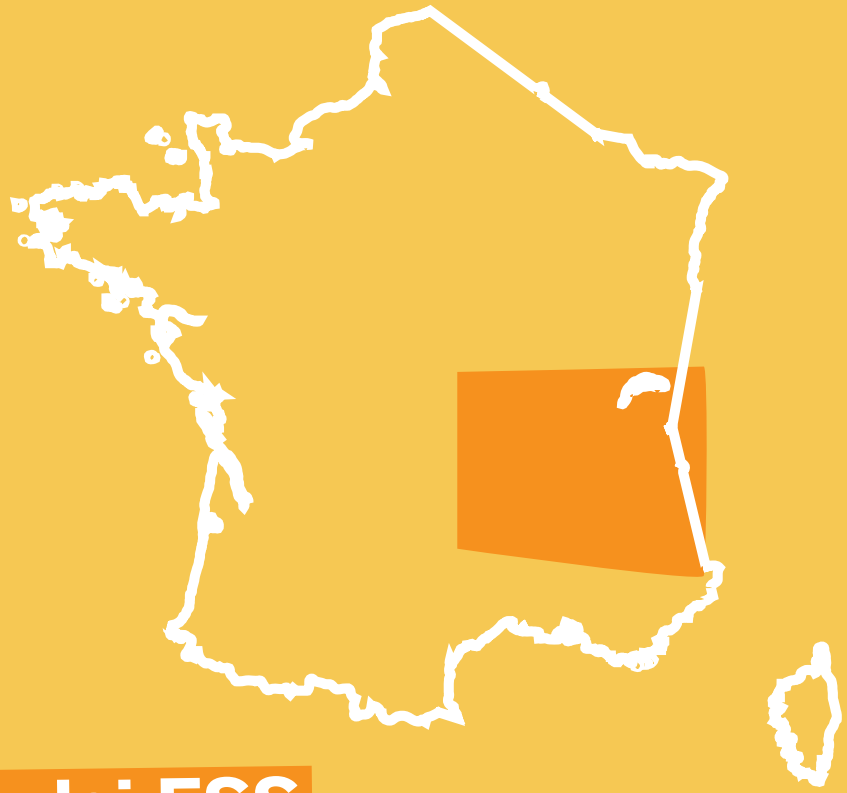

“La loi ESS et les collectivités locales”

Vendredi 7 novembre 2014

AUVERGNE la région juste et grande
RhôneAlpes Région
Val de Drôme Communauté de Communes
rtes Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

“La loi ESS et les collectivités locales”

7 novembre 2014

Ecosite du Val de Drôme, Biovallée - Le Campus
Eurre (26)

Alors que la loi sur l’ESS a été adoptée cet été à l’Assemblée Nationale, l’économie sociale et solidaire et son apport au développement économique et social des territoires restent encore méconnus.

Les collectivités locales ont un rôle important pour favoriser l’émergence et le développement de projets d’ESS sur leur territoire.

À partir de la présentation de la loi, élus, techniciens des collectivités et réseaux d’acteurs des régions Rhône - Alpes et Auvergne pourront découvrir et échanger sur les initiatives et constructions de politiques ESS. Des ateliers permettront l’approfondissement de questions clés de la loi (stratégie régionale, schéma régional et politiques territoriales d’ESS / coopération économique, PTCE et SCIC / subventions et commande publique responsable)

Journée organisée par le RTES, accueillie par la communauté de communes Val de Drôme, avec le soutien des Régions Rhône-Alpes et Auvergne.

Programme

10h / Ouverture des travaux

Jean Serret, président de la communauté de communes du Val de Drôme
Dounia Besson, adjointe à l’ESS, ville de Lyon, vice-présidente du RTES
Cyril Kretzschmar, conseiller régional délégué à la nouvelle économie, conseil régional Rhône-Alpes

10h15 / Pourquoi une loi sur l’ESS ?

Christophe Cavard, député du Gard, rapporteur de la loi ESS pour la commission des lois

10h30-11h30 / Présentation de la loi sur l’ESS

Jean-Claude Bochaton, DIRECCTE Rhône-Alpes
Julie André, responsable de projets, CRESS Rhône-Alpes

11h30 - 12h30 / Point de vue d’élus */ Avec notamment :*

Dounia Besson, adjointe en charge de l’ESS, ville de Lyon
Francis Fayard, vice-président, communauté de communes du Val de Drôme
Cyril Kretzschmar, conseiller régional délégué, conseil régional Rhône-Alpes
Pierre Ribeaud, vice-président, conseil général de l’Isère
Pascale Semet, vice-présidente en charge de l’ESS, conseil régional Auvergne

12h30 - 14h / Déjeuner

14h-16h / Ateliers

1 Politique territoriale, schéma sectoriel et stratégie régionale de l’ESS

La loi ESS prévoit l’élaboration d’une stratégie régionale de l’ESS, et l’organisation d’une conférence régionale tous les 2 ans, organisée par le Préfet de région et le président du Conseil régional. Comment cette stratégie s’articulera-t-elle avec les contrats régionaux existants ? À quelles conditions permettra-t-elle de renforcer les coopérations entre collectivités ?
Quels enseignements peut-on tirer des politiques territoriales existantes, pour certaines depuis une dizaine d’années ?

2 Contractualisation, subvention et commande publique responsable

La loi sur l’ESS définit la subvention qui n’était jusqu’ici définie que par la jurisprudence. Elle prévoit également l’obligation pour les collectivités d’une certaine importance d’élaborer un schéma des achats responsables. Dans quelle mesure et à quelles conditions ces mesures peuvent permettre de conforter les acteurs de l’ESS ?

Avec les témoignages introductifs de :
Vincent Guibert, IRIAE RA,
Lætitia Charrier et Julie Champagne, Centrale des Marchés Solidaires, Saint-Etienne Métropole,
Gérald Cubertefon, direction de l’éducation, conseil général de l’Allier

3 Favoriser la coopération économique entre et hors acteurs ESS

La loi reconnaît les PTCE et prévoit la possibilité pour une collectivité d’intervenir au capital d’une SCIC à hauteur de 50% (20% précédemment). Quels sont les intérêts et conditions de réussite de ces projets ?

Avec les témoignages introductifs de :
Carole Thourigny, directrice de la SCIC 8Fablab,
Anne-Sophie Chupin, directrice de l’association Biovallée®
Philippe Monet, directeur du PTCE InnoVales

16h-16h30 / Table-ronde de clôture

Mise en commun, conclusion et perspectives